



M.N. VOULANGIS LE 21.12.2015

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOULANGIS DU 15.12.2015**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 15 décembre 2015 sous la présidence du Maire Monsieur Franz MOLET.

☑ Présents 17/19: Madame ARIZZI, Monsieur BARILLER, Madame BEAUNE, Monsieur BUIRETTE, Madame BURGER, Madame BUZONIE, Monsieur CORNELOUP, madame GUTH, Monsieur HERMANN, Madame LABORIE, Monsieur MOLET, Monsieur NAILLOU, madame NOURY, madame ROBACHE Monsieur SAGNES, Monsieur TRUFFIER, Madame VALAHU.

☑ Absents 2/19: monsieur JARLOT, Monsieur LEGENDRE.

☑ Secrétaire de séance : Monsieur NAILLOU

► Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 18.11.2015

### **1- URBANISME**

☑ Charte régionale de biodiversité :

Cette adhésion est proposée afin que la commune s'engage à préserver la biodiversité. Ce qui est tout à fait dans notre ligne, ayant déjà signé un contrat avec Aquibrie pour s'orienter vers le 0 phyto. D'autre part, la signature de cette charte nous permet d'obtenir des subventions de la part de l'agence des espaces verts pour l'achat de la parcelle AD 129 située en ENS (espaces naturels sensibles)

→ Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette charte.

### **2- FINANCES**

☑ **Grillage école**

Un complément d'achat fait passer le devis de 993,98€ à 1140,73€ttc

→ Accord du conseil à l'unanimité.

☑ **Subvention école élémentaire :**

La commune propose une subvention de 600 €ttc pour l'achat d'un spectacle de fin d'année

→ Accord du conseil à l'unanimité.

☑ **Poubelles :**

Une modification du devis de l'achat de poubelles pour l'aire de jeux : de 855 €ht, cela baisse à 799 € ht, soit 958,80 €ttc

→ Accord du conseil à l'unanimité.

☑ **Dépenses d'investissements avant le budget 2016 :**

Pour le début 2016, avant le vote du budget, le maire demande autorisation de signer des dépenses en 2016 dans la limite du quart du budget voté pour l'année 2015. Le centre de gestion propose de mettre en concurrence plusieurs sociétés.

→ Le conseil, à l'unanimité, donne mandat au maire.

### 3- DIVERS

#### ☒ **Syndicat du grand Morin :**

Pour l'année 2016, l'entretien des berges du Grand Morin se fera de Villiers à Tigeaux. Les subventions étant en baisse, les décisions sont en cours, après visite des lieux (pont de Villiers et de Tigeaux)

#### ☒ **SMITOM :**

Les préfets du Val d'Oise et de Seine et Marne entérinent la création d'une Communauté d'Agglomération par fusion de la CA Val de France et de la CA Roissy Porte de France, étendue à 17 communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Cet acte transfère automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la compétence collecte et traitements des déchets des ménages à la future intercommunalité et il a par conséquent le retrait du SMITOM Nord à cette même date, des communes Seine et Marnaises appelées à rejoindre, contre leur avis, cette nouvelle entité.

Ainsi il est à prévoir les conséquences graves d'un tel acte, à savoir :

- Déséquilibre de la délégation de service publique
- Incapacité financière du SMITOM Nord à rembourser les emprunts contractés
- Obligation automatique d'une augmentation de l'appel de fonds auprès des adhérents dont la CCPC fait partie, soit au moins 37 %
- Pertes de recettes

#### ☒ **Schéma départemental de coopération intercommunal :**

Le projet de SDCI élaboré par le représentant de l'Etat a été présenté à la commission intercommunale du 13 octobre 2015. Il nous est demandé de nous prononcer sur ce projet.

D'une façon globale, il ressort que ce schéma prévoit qu'un certain nombre de communes (celles qui ont le potentiel économique le plus intéressant) seront rattachées à des intercommunalités d'autres départements privant la Seine et Marne d'une partie de ses ressources, 10 communes du secteur de Sénart basculeraient dans une intercommunalité en Essonne et 17 communes du secteur de l'aéroport de Roissy dans des intercommunalités du Val d'Oise, entraînant aussi les conséquences graves citées ci-avant pour le SMITOM dont nous aurons à financer les déficits engendrés par ces mesures. Pour ces raisons, nous ne pouvons donner qu'un avis fortement défavorable sur l'ensemble de ce projet dans sa globalité.

Pour ce qui concerne notre environnement plus proche, le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Créçois n'ayant pas été touché, nous pouvons y donner un avis favorable sur ce point particulier.

→ le conseil donne un avis défavorable au schéma départemental

Aujourd'hui, au vu des décisions prises sans la moindre concertation, et au vu des conséquences financières que cela entraîne, il devient de plus en plus important de réfléchir sur les prochaines étapes, car il apparaît que même si le Pays Créçois n'a pas été touché cette fois-ci, il va se retrouver enclavé au milieu de intercommunalités bien plus importantes et risque d'implorer ces prochaines années, avec un risque pour la commune de Voulangis d'être rattachée au Val d'Europe. Pour éviter ce danger, une étude de fusion avec les communautés de communes du Pays de Coulommiers et de la Brie des Moulins est en cours, et s'avère très intéressante. En effet nous avons besoin de stabilité pour travailler et porter de beaux projets comme pour développer l'économie au sein de notre intercommunalité, et ce n'est pas l'immobilisme qui nous garantira cette stabilité dont nous avons besoin.

#### ☒ **Arbres Chemin vert :**

Les travaux de sécurisation seront terminés fin de semaine.

#### ☒ **Ramassage des ordures ménagères:**

Suite au changement d'intervenant, la CCPC nous informe de la modification du calendrier des ramassages. Ces éléments sont actuellement en ligne et nous diffuserons sous 24h un Bref d'information, le changement étant opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016

***Prochaine réunion du conseil le vendredi 22 janvier 2016***

**La séance est levée à 22 h**

**Le Pays Briard du 29 Décembre 2015**

**■ VOULANGIS**

## **Chercher « la stabilité de demain »**



**Franz Molet (à droite), le maire, informe le conseil municipal et demande l'avis de ses adjoints et conseillers.**

## Comme dans la plupart des communes, le conseil municipal du 15 décembre a été l'occasion de débattre sur le projet du SDCI.

Les discussions qui se sont déroulées entre les délégués communautaires sur le souhait de l'état qui veut faire des fusions de communautés de communes ont été au cœur du dernier conseil municipal, le 15 décembre. En préambule, dans un courrier adressé aux communes, le SMI-TOM (Syndicat mixte intercommunal de traitement des ordures ménagères, du nord Seine-et-Marne) fait part de son souci. Il pourrait perdre 17 communes en collecte, du fait que la Communauté de communes Plaines et Monts de France pourrait basculer dans le Val d'Oise, donc dans un autre syndicat de ramassage. Ce qui aura pour conséquence une réduction des tonnages, une réduction énergétique ou encore une réduction des recettes. Ce qui veut dire augmentation des taxes d'ordures ménagères possible. « L'état n'a pas mesuré les conséquences de son redécoupage des cartes. Il détruit les syndicats », fait remarquer un conseiller.

### Plus de recettes en fusionnant

Le Pays créçois, du haut de ses 19 communes et 35 000 habitants n'est pour le moment pas impactée par ces fusions d'interco. Mais elle pourrait l'être à plus ou moins long terme si l'Etat considère que le territoire ne possède pas assez de ressources. Selon certains maires, il vaut donc mieux anticiper et prévoir ce que pourraient devenir les nouveaux assemblages. Plus les communes mutualiseront, plus elles auront de subventions. « C'est nos recettes », dit le maire, « en fusionnant, pour obtenir 80 000 habitants (avec le Pays de Coulommiers et la Brie des Moulins, ndlr), nous aurions des subventions allant jusqu'à deux millions d'euros par an. »

## **“Ne pas rester immobile et subir”**

Dans le cas contraire, l'Etat risque un jour d'imposer sa fusion ou son éclatement, à partager entre Meaux, Coulommiers ou le Val d'Europe, comme il l'avait fait par exemple pour la commune de Quincy-Voisins, qui avait été rattachée d'office au Pays créçois. Après une étude d'impact et un sondage auprès des communes, la majorité des maires penche pour un rapprochement vers Coulommiers. Sauf peut-être les quatre grandes communes du Pays créçois qui souhaiteraient plutôt se joindre à des pôles plus attractifs qui leur ressemblent. « *L'état aura toujours raison et nous mariera d'office. C'est un risque d'explosion si nous ne devançons pas cette situation qui serait dramatique. Il faut que ce soit indolore. On ne peut pas rester immobile et subir. Je ne pense pas que c'est l'immobilisme qui nous garantira la stabilité. La stabilité de demain dépend de nos décisions d'aujourd'hui* », déclare Franz Molet.